

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 14 mai 2025

**CONTRIBUTION
D'ANNEMASSE AGGLO
AU GLCT POUR
L'EXPLOITATION DU
TÉLÉPHÉRIQUE DU
SALÈVE**

Convocation du : 07 mai 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2025_0050

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Robert BURGNIARD par Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Isabelle VINCENT par Odette MAITRE, Yannick CHARVET par Danielle COTTET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Kevin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

L'article 12 de la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS) stipule que les ressources du GLCT TS comprennent notamment la contribution des membres le composant. Le montant de cette contribution est fixé pour l'année 2025 à 1 069 614 €, montant identique à celui de 2024.

La moitié de cette contribution, soit 534 807 €, est versée par la République et canton de Genève et l'autre moitié par les collectivités et établissements publics français, soit la commune de Monnetier-Mornex et Annemasse Agglo.

La répartition de la contribution financière entre les deux entités françaises est calculée au prorata de leur population totale avec double compte à partir des données issues du dernier recensement publié au journal officiel du 31 décembre de l'année précédente, soit pour 2025 :

- 48,80 % pour Annemasse Agglo, soit 521 972 €
- 1,20 % pour la commune de Monnetier-Mornex, soit 12 835 €

Conformément à l'article 12 de la convention précitée, cette contribution financière doit être soumise à ratification par le Conseil communautaire.

Pour mémoire, le montant de cette contribution s'est élevé à 266 230 € en 2023 et 521 758 € en 2024.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE RATIFIER le montant de la contribution apportée par Annemasse Agglo au fonctionnement du GLCT TS pour l'exercice 2025, soit 521 972 € ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à procéder au règlement de la contribution ;

DE DIRE que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget principal 2025, article 65568, antenne OEC8.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.